

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 063643

122847

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6181

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BACHARI Ahmed

Date de naissance : 26-12-1961

Adresse : n°31 Rue Souidi Msahel Q. CHEICK

Sellal

Tél. : ..... Total des frais engagés : 415,60 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SKOUTA Mohamed  
PEDIATRE  
Imm. de Bienfaisance  
Bd. Mohamed V N° 5 - SETTAT

INPE : 061 12 61 81

Date de consultation : 06/07/2022

Nom et prénom du malade : BACHARI Ahmed Ali Age: 1 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bachari Ahmed

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 18/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relèvement des Actes
05/07/2022	C		200,00	Dr SKOUTA PEDIATRE Ingenier de Bienfaissant N° 5 - SENI Bd. Mohamed V N° 5 - SIDI BOUZID INPE : 061 12 61 81

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie de la famille Dr. Latif IDRIS	06/07/2022	219,60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to 8 on both upper and lower arches, with a crosshair indicating the center. Labels H, G, D, and B are positioned around the arches."/				

Dr. SKOUTA Mohamed

Spécialiste en Pédiatrie  
Lauréat de la faculté de Médecine  
De Casablanca

Sur Rendez-vous



061126181  
INPE

Settat le : 06/07/2022 سطات في :

BACHARI AHMED ALI

Poids: 15,60 kg

- 157,20
- 157,20
- 23,00
- 21,90
- 17,50
- **JOSACINE 250 mg sirop**  
1 Dose-Poids, 2 fois par jour, pendant 8 jours.
  - **KOPRED 5 mg comprimé**  
3 comprimé (s) par jour, le matin à jeun, pendant 5 jours.
  - **BUTOVENT sirop**  
½ càc, 3 fois par jour, pendant 8 jours.
  - **DOLIPEDIATRIQUE sirop - Sirop**  
1 Dose-Poids, 4 fois par jour, durant la période fébrile.



LOT : M0228  
EXP : MAR 2025  
PPV : 78,60 DH

LOT : M0234  
EXP : MAR 2025  
PPV : 78,60 DH

PHARMA5  
LOT : 5551  
UT.AV:12-23  
PPV:23DH00

Pharmacie RAHMA  
Dr. Louf IDRISI  
فلافل لعيون  
2, Rue Ourika Hay Sidi Abdellah  
SETTAT - 80000 - 0523.40.

**Butovent®**

0,04 %

Salbutamol

21,90

SKOUTA Mohamed  
PEDIATRE  
Immeuble de Bienfaisance  
Bd. Mohamed V N°5 - SETTAT

**Doli®**  
PEDIATRIQUE

PARACETAMOL

17,50  
PPV 17DH50  
PER 03/25  
LOT L956

يوجد مكتب الخيرية الإسلامية، شارع محمد الخامس الطابق الثاني، رقم 5، سطات

Immeuble de Bienfaisance, Boulevard Mohamed V, 2<sup>ème</sup> étage, N°5, Settat

Téléphone : 05 23 72 57 58 - GSM : 06 28 15 42 86 - E-mail : drskoutamohamed@gmail.com